

L'EXPRESS

Le prêt de personnel, bon plan contre le chômage

Face à la crise, certaines entreprises « délèguent » leur main-d'œuvre. Une solution qui permet d'éviter le licenciement ou la mise en activité partielle.

Article réservé aux abonnés

Voilà encore quelques mois, Javier Yonamine usinait des pièces d'avion sur sa machine-outil, dans les ateliers de Sudec Industries, une PME d'Hendaye, dans le Pays basque. Depuis que la pandémie a frappé, ce technicien de 53 ans s'est retrouvé quasiment du jour au lendemain à fabriquer des congélateurs, à quelques centaines de mètres de là, chez Epta, un spécialiste de la réfrigération. « A cause du Covid, notre activité était en chute libre chez Sudec. Mon patron m'a proposé, ainsi qu'à trois de mes collègues salariés, d'être "prêté", le temps que l'activité reprenne. Cela m'a permis d'éviter le chômage partiel : ici, je continue de travailler à temps plein et perçois donc l'intégralité de mon salaire. » Javier a gardé son contrat de travail d'origine et sa fiche de paie est toujours établie au nom de Sudec, son employeur initial. Celui-ci refacture chaque fin de mois son salaire et les charges afférentes à Epta. « Grâce à ce dispositif, j'adapte une partie de mes coûts à la baisse de mon chiffre d'affaires, qui a chuté de 35 % l'an dernier. Sans cela, j'aurais sans doute été contraint de licencier », glisse Gérard Henry, le président de Sudec. « De notre côté, ce renfort de main-d'œuvre nous a permis de faire face à une reprise de notre activité », reconnaît Jean-Marc Abbadie, le DRH d'Epta. Le recours à l'intérim aurait coûté plus cher sans forcément garantir que les compétences soient au rendez-vous. C'est une plateforme inaugurée par l'Union des industries et métiers de la métallurgie qui a permis aux dirigeants de confronter leurs besoins. Tout le monde semble donc y trouver son compte. Pourtant, le prêt de personnel peine à décoller. « La crainte n° 1 du patron, c'est que le collaborateur ainsi mis à disposition démissionne et signe un CDI à la fin de sa mission dans l'entreprise qui l'a accueilli, observe Samuel Bensimon, directeur des opérations de Mobiliwork, une plateforme qui met en relation 700 sociétés. Le gouvernement a légèrement assoupli le dispositif, mais sans vraiment inciter financièrement les entreprises à y recourir, ni même s'efforcer de communiquer à ce sujet, si ce n'est au travers d'une newsletter confidentielle émanant de Bercy ! Pour la plupart des DRH, le recours au chômage partiel reste plus simple à appliquer. » Mais son fardeau pèse lourd dans les finances publiques. Si le prêt de salariés ne coûte rien à l'État, le coût du soutien à l'activité partielle, prévu pour durer jusqu'en 2022, dépasse d'ores et déjà les 27 milliards d'euros.